

habitant de la Nouvelle-France (1). » Ces concessions de terrain furent ratifiées à Paris par la Compagnie des Cent-Associés le 29 mars 1649 : les deux terres réunies formaient le fief Saint-François.

A partir de ce fief, sur le coteau Sainte-Geneviève, jusqu'à la rivière Saint-Charles, et bien au delà, s'étendait « une vaste commune accordée aux habitants de Québec et des environs; » mais on n'y avait fait aucun travail de défrichement; elle était restée inculte et inutile; « et même, ajoutent les vieux documents, pouvait servir de retraite aux ennemis » les Iroquois. MM. Bourdon et Le Sueur demandèrent que leur fief Saint-François fût agrandi à même cette commune, et prolongé jusqu'à la rivière Saint-Charles : ce qui leur fut accordé.

Dans les lettres de concession, datées du 30 décembre 1653, M. de Lauzon dit expressément qu'il accorde cette faveur « eu égard à la dépense que les sieurs Bourdon et Saint-Sauveur font sur les dits lieux pour couvrir Québec de l'irruption des Iroquois, et leur donner courage et moyen de continuer. »

On le voit, ces deux hommes de bien n'étaient pas restés inactifs à Québec. Non seulement ils avaient travaillé avec ardeur à défricher et à coloniser leurs fiefs Saint-Jean et Saint-François, mais ils n'avaient pas hésité à s'imposer des frais considérables pour protéger leurs colons contre les attaques de l'ennemi; et nous avons vu ailleurs que M. Bourdon avait même fait construire un fort quelque part sur le coteau Sainte-Geneviève pour arrêter les Iroquois, s'ils venaient faire irruption de ce côté.

Le fief Saint-Jean était ainsi appelé du prénom de Jean Bourdon; et le nom de Saint-Jean est resté à cette partie de la ville de Québec qui s'étend sur le coteau Sainte-Geneviève.

Le grand et magnifique faubourg Saint-Sauveur occupe en partie le vaste terrain concédé autrefois à M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, et qui était le prolongement du fief Saint-François jusqu'à la rivière Saint-Charles. SAINT-SAUVÉUR! Voilà le premier nom qu'on entend prononcer quand on entre dans Québec par le chemin de fer du Pacifique. Ce nom rappelle aux Canadiens-Français le souvenir d'un homme dont la mémoire doit leur rester

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851.